

## Promouvoir les outils existants

### Éléments de contexte

Les Troubles Musculo-squelettiques (TMS) restent de très loin la première cause de maladies professionnelles en région : près de 2 500 TMS ont été reconnus en 2019 comme maladies professionnelles, soit 79% des MP en premier versement. Les reconnaissances des TMS ont par ailleurs augmenté de 30% entre 2005 et 2019. Trois secteurs d'activité (alimentation, services et métallurgie) concentrent la moitié des MP. La prévention des TMS est donc un enjeu majeur au cœur de la prévention de l'usure professionnelle.

De nombreux outils et démarches de prévention existent déjà portés notamment par la CARSAT et la MSA. Il convient de profiter du PRST 4 pour en assurer une meilleure connaissance tant par les préventeurs que les entreprises elles-mêmes. Il s'agit également de valoriser la fiche d'entreprise comme véritable outil d'identification des facteurs de TMS et d'échange avec l'employeur sur les enjeux de la prévention et l'accompagnement possible.



#### Public cible

Acteurs de l'entreprise et acteurs relais

#### Pilotes

SANTE BTP, PRESANSE

#### Contributeurs

CARSAT, MSA, PRESANSE, SANTE BTP, CPME

#### ACTIONS

#### Réunir périodiquement les préventeurs institutionnels

**Contenu de l'action :** Organiser une réunion annuelle des préventeurs institutionnels pour partager les outils de prévention existants, et notamment celui créé par le PRST 3 (annuaire des intervenants en prévention des TMS<sup>15</sup>), et ceux construits dans le cadre du PRST 4.

**TEMPORALITÉ : DÉBUT 2023**

#### Sensibiliser les entreprises

**Contenu de l'action :** Intégrer les réseaux, clubs d'entreprise, syndicats, branches pour sensibiliser sur les TMS à partir des outils du PRST 3, des démarches de prévention (notamment TMS Pros, TMSa), et l'analyse des maladies professionnelles en lien avec les TMS ; s'appuyer à cet effet sur un film de prévention et un « escape game » qui seront conçus.

**TEMPORALITÉ : 2023 - 2024**

#### Développer un volet TMS dans la fiche d'entreprise

**Contenu de l'action :** Construire un argumentaire commun destiné aux SPST interentreprises pour les aider, à la suite de l'identification dans la fiche d'entreprise de facteurs de TMS, à engager avec l'employeur une phase de restitution portée par des informations sur les pathologies, tableau de MP, coûts, démarches...

**TEMPORALITÉ : 2022**



<sup>15</sup> Zoom sur... le thème n°16 : Le portail normand de prévention des TMS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

# Prévenir les TMS en situation de télétravail

7.1

## Éléments de contexte

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a été à l'origine d'une accélération du développement du télétravail. Avant la crise, seuls 4% des salariés télétravaillaient régulièrement. En mai 2021, 26% des salariés télétravaillaient au moins 1 jour par semaine.

Cette nouvelle organisation du travail, généralisée dans l'urgence, peut se traduire par une augmentation des horaires de travail, un sentiment d'isolement et des conditions de travail dégradées. Les mesures de prévention à mettre en place concernent à la fois l'organisation du travail, la formation et l'information de l'encadrement et des salariés ou encore l'aménagement des postes de télétravail.

### ACTIONS

#### Promouvoir des conseils en ergonomie auprès des salariés

**Contenu de l'action :** Concevoir un outil de conseils pour les salariés (film ou podcast) et un questionnaire digitalisé leur permettant de mieux apprécier leurs conditions de télétravail ; diffuser ce questionnaire au sein des SPST en proposant le cas échéant une réorientation vers un professionnel de santé au travail.

**TEMPORALITÉ : 2022 - 2023**

#### Proposer aux employeurs un appui à la mise en œuvre du télétravail

**Contenu de l'action :** Construire un support destiné aux acteurs de l'entreprise proposant des repères clairs en matière de prévention des TMS dans une démarche de mise en place de cette nouvelle organisation du travail.

**TEMPORALITÉ : 2023 - 2024**



#### Public cible

Salariés, employeurs

#### Pilotes

SANTE BTP, PRESANSE

#### Contributeurs

SANTRA PLUS (réfèrent des actions), PRESANSE, FO



## Développer un nouvel outil de formation et d'apprentissage

7.2

### Éléments de contexte

La sensibilisation aux TMS et à la démarche de prévention s'effectue majoritairement au moyen de supports papier ou numériques. Le plus souvent la cible est passive.

De nouvelles modalités pédagogiques existent, notamment les « escape game » dont l'objectif est de s'appuyer sur les émotions, en faisant vivre une expérience émotionnelle aux apprenants afin de faciliter les apprentissages en faveur des changements de comportement.

ACTION

#### Concevoir un nouvel outil de sensibilisation aux TMS

**Contenu de l'action :** Engager une réflexion sur les nouveaux outils de sensibilisation aux TMS en développant un format ludique et immersif sur la prévention des TMS, dans lequel l'apprenant (employeur et salariés) devient actif ; en l'espèce, le développement d'un « escape game » afin de faciliter les apprentissages favorisant ainsi des changements de comportement.

 **TEMPORALITÉ : 2022 - 2025**



#### Public cible

Employeurs et salariés

#### Pilotes

SANTE BTP, PRESANSE

#### Contributeurs

PRESANSE (réfèrent de l'action), PRESANSE, SANTRA PLUS, SANTE BTP, CPME

